

Direction : conséquences sur la fiche de paie

Attention ! Toutes les informations sont données en brut. Pour avoir une idée du net, il faut enlever 18 %.

Nombre de classes de l'école	Bonification indiciaire (inclus dans le salaire brut)	Nouvelle bonification indiciaire (1)	Part fixe par mois	Part variable par mois	Ce que rapporte la direction / mois	Direction à TP (titre provisoire) / mois (2)	Intérim de direction / mois (3)
De 1 classe	3 points : 13.89 €	8 points : 37.04 €	107.97 €	25 €	183.90 €	236.49 €	199.45 €
2 à 4 classes	16 points : 74.08 €	8 points : 37.04 €	107.97 €	25 €	244.09 €	236.49 €	199.45 €
2 à 4 classes ZEP	16 points : 74.08 €	8 points : 37.04 €	129.56 €	30 €	270.68 €	276.38 €	239.34 €
2 à 4 classes ECLAIR	16 points : 74.08 €	8 points : 37.04 €	161.95 €	37.50 €	310.57 €	336.21 €	299.17 €
5 à 9 classes	30 points : 138.90 €	8 points : 37.04 €	107.97 €	50 €	333.91 €	274 €	236.95 €
5 à 9 classes ZEP	30 points : 138.90 €	8 points : 37.04 €	129.56 €	60 €	365.50 €	321.38 €	284.34 €
5 à 9 classes ECLAIR	30 points : 138.90 €	8 points : 37.04 €	161.95 €	75 €	412.89 €	392.46 €	355.42 €
10 classes et plus	40 points : 185.20 €	8 points : 37.04 €	107.97 €	75 €	405.21 €	311.49 €	274.45 €
10 classes et plus ZEP	40 points : 185.20 €	8 points : 37.04 €	129.56 €	90 €	441.80 €	366.38 €	329.34 €
10 classes et plus ECLAIR	40 points : 185.20 €	8 points : 37.04 €	161.95 €	112.50 €	496.69 €	448.71 €	411.67 €

Indemnités : en ZEP, indemnité majorée de 20 % . En ECLAIR, indemnité majorée de 50 %.

- (1) La NBI, (Nouvelle Bonification Indiciaire) a été instaurée en 1990 dans le cadre du protocole sur la modernisation de la grille de la fonction publique. La NBI n'est que partiellement prise en compte dans le calcul de la pension de retraite : elle donne lieu à un supplément de pension calculé au prorata du nombre d'années pendant lesquelles elle a été perçue et du nombre de points attribués. La NBI est maintenue pendant un congé de maternité ou congé maladie. Dans le cas du travail à temps partiel la N.B.I. est versée au prorata . La N.B.I. cesse d'être versée aux collègues en CLM, CLD, congé de formation. Il y a une retenue pour pension sur la NBI au même taux que celle en vigueur sur le traitement.
- (2) Direction à TP (titre provisoire) : Le collègue nommé à titre provisoire pour l'année, ne peut prétendre à la BI mais il bénéficie de 8 points de NBI (soit 37.04 €). De plus les indemnités (part variable et part fixe) sont majorées de 50 %
- (3) Intérim de direction : Le collègue chargé de l'intérim perçoit une indemnité majorée de 50% (part fixe et part variable). L'indemnité est attribuée pour tout remplacement supérieur à un mois. Son montant est fixé au prorata de la durée totale de l'intérim. Le collègue ne peut prétendre à aucune bonification indiciaire.